



Mantes la Jolie

***Dire ce que l'on fait
et faire ce que l'on dit***

Numéro 52 – Vendredi 5 juin 2009

Marc Jammet

Conseiller municipal PCF, Président du groupe "*Unité à gauche pour changer vraiment*"

21 juin. LA GAUCHE POUR CHANGER VRAIMENT

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Pierre Bédier. Cette ultime décision n'est pas suspensive et j'en prends acte.

Il y aura donc, les 21 et 28 juin prochains, une élection cantonale partielle pour que les Mantaïses et les Mantais élisent leur nouveau conseiller général.

Le 23 mai, à la demande du PCF, deux délégations PS-PCF se sont rencontrées. Le Parti socialiste nous a fait part de sa volonté de présenter un candidat socialiste (titulaire et suppléant).

Le 28 mai, à bulletins secrets, les communistes de Mantas la Jolie m'ont désigné comme leur candidat à 89%.

Ils m'ont mandaté pour créer toutes les conditions pour battre la droite à Mantas la Jolie.

Il y aura deux tours.

Les élections partielles mobilisent peu les électeurs. A Guerville, par exemple, la participation électorale a dépassé de peu les 30%.

Pour être élu, un candidat doit d'abord rassembler sur son nom 25% des inscrits (code électoral). Pour être élu au premier tour, un candidat devrait donc rassembler 80% des suffrages.

Quelle est la situation?

Bien sûr, à droite même, on ne se fait pas de cadeau et les coups bas ont commencé à pleuvoir sur celui qu'elle idolâtrait hier. Mais la droite à Mantas la Jolie est forte. Elle dispose de la majorité municipale. Elle peut s'appuyer sur de nombreux réseaux.

Face à la droite, la gauche doit être sérieuse.

Plus que jamais, elle doit être à **l'écoute des Mantaïses et des Mantais**. Elle doit être **cohérente**. Elle doit être **courageuse**.

J'appelle les Mantaïses et les Mantais à se **mobiliser à gauche**, dès le premier tour le 21 juin prochain, et à se **rassembler, au deuxième tour**, autour du candidat arrivé en tête de la gauche pour battre la droite.

Pour cela, il n'y a pas de secrets. Loin des manœuvres politiciennes, je vous propose de **juger par vous-mêmes l'action** que les uns et les autres ont menée pour défendre vos intérêts en toutes circonstances, leur capacité d'écoute, la cohérence et la crédibilité de leurs propositions pour Mantas la Jolie.

Le 21 juin, cette fois c'est certain VOTRE VOIX VA COMPTER.

Bien à vous,

Marc Jammet

Le 21 juin. Votez

Marc Jammet (Conseiller municipal de Mantas la Jolie)

Monique Matthieu (Suppléante).

JUGEZ PAR VOUS-MEMES

"Ils nous promettent la lune avant les élections et ils oublient leurs promesses une fois élus". Cette phrase, si souvent entendue - et particulièrement à Mantes la Jolie - est bien le signe qu'il faut profondément changer les rapports entre les élus et les citoyens. Et c'est aux élus qu'il revient de faire des efforts.

Oui, je crois qu'ils doivent rendre des comptes à la population, l'informer régulièrement et agir quotidiennement. En ce sens, je crois qu'un élu - même dans l'opposition et avec peu de moyens - doit publier son bilan pour dire ce qu'il a fait.

Vous trouverez, ci-dessous, la synthèse du mien depuis ma réélection en mars 2008.

MARCHE DU VAL-FOURRE: augmentation annulée.

En décembre 2007, l'augmentation du prix des places avait provoqué une grève sans précédent des commerçants qui avaient refusé d'installer leurs stands (*j'avais été le seul élu à voter contre*). Face à cette colère, le maire avait "gelé" cette augmentation. Mais gel ne veut pas dire annulation. Lors des conseils municipaux de février et de mars 2008, je suis intervenu en ce sens. J'ai rendu public un tract de soutien aux commerçants. Au mois de décembre 2008, le maire - enfin - faisait voter une délibération annulant cette hausse.

DECHETS COMMUNAUX: dans la nature.

En toute illégalité, les déchets municipaux ont été déversés à plusieurs reprises sur un terrain vague (*à côté de l'hôpital*). J'ai saisi les ministres de l'environnement (*qui m'ont répondu qu'ils allaient enquêter ... puis sont devenus très silencieux*) et j'ai proposé aux autres forces de gauche que nous exigeons ensemble un conseil municipal extraordinaire sur cette question. LCR, PCF, POI et PS ont tenu ensemble une conférence de presse. Le maire a dû convoquer une commission municipale extraordinaire élargie à tous les élus sur cette question.

TOMBES DES RESISTANTS MANTAIS: méprisées

La municipalité s'apprêtait à faire enlever les tombes des résistants mantais du cimetière de Gassicourt. Leurs noms (*Roger Brunel, Camille Thibault ...*) ont pourtant été donnés à plusieurs rues de Mantes la Jolie en hommage à leur sacrifice. J'ai saisi publiquement le maire. Il a dû faire marche arrière et faire voter un règlement qui les protège définitivement.

RESIDENCE HENRI CLERISSE: + 30%.

Sous prétexte de travaux de mise aux normes qui auraient dû être réalisés depuis longtemps, la droite n'avait rien trouvé de mieux de proposer au Comité communal d'action sociale (*où je représente la gauche*) de voter une augmentation de 30% des loyers. Je m'y suis opposé et, au bout d'une heure de débat, la Vice-présidente, devant l'hostilité des administrateurs, a fini par retirer cette délibération de l'ordre du jour.

Malheureusement pour les personnes âgées, le maire a retiré au CCAS la presque totalité de ses compétences et a ainsi pu faire voter, par le Conseil municipal, cette augmentation scandaleuse.

MARCHANDS DE SOMMEIL: premières victoires.

Successivement l'Hôtel des Lilas puis le 20 rue Gambetta ont été fermés par décision municipale. Depuis 18 mois, je multipliais les interventions au Conseil municipal, les courriers au Sous-préfet et au Procureur de la République, les actions "sur le terrain" avec les amis des locataires, victimes d'un marchand de sommeil menaçant et sans scrupule.

Depuis, les belles déclarations du Maire se sont "affadiées". L'Hôtel des Lilas a été réouvert ainsi que le 20 rue Gambetta pendant que la Municipalité tergiverse toujours pour reloger une des locataires.

FOYER ADOMA: la porte est ouverte.

En juin 2007, la direction ADOMA avait pratiquement enfermé le foyer par des grilles interdisant l'accès au foyer voisin, une cantine commune et une mosquée. Soutenue par la municipalité, la direction restait sourde aux revendications, faisant même intervenir la police. J'ai multiplié les interventions ainsi que les contacts avec les résidents. Plusieurs rassemblements, deux pétitions et, enfin, la création d'une amicale de locataires ont fini par avoir raison de cette obstination. Et la porte et enfin ouverte.

SOTREMA: la droite privatise le stationnement.

La droite a résilié avant terme tous les contrats liant la Ville à la SOTREMA. De fait, elle veut faire gérer tout le stationnement par une société privée. Et comme le stationnement en surface est bénéficiaire alors que les parkings sont déficitaires, elle a déjà commencé à élargir le stationnement payant au Centre-Ville et à Gassicourt.

Avec les salariés (*dont l'emploi est menacé*), nous nous sommes opposés à ce mauvais coup au cours du Conseil municipal et nous en avons informé la population. Enfin, avec Guillaume Quévarec et moi-même en tant qu'élus, Michel Forestier et David Langrand en tant que contribuables, nous avons attaqué la Ville au Tribunal administratif.

Je suis intervenu

POUR DES DEMANDES DE LOGEMENT pour des Mantais résidant rues Nationale, Claude Bernard, des Carrières, Ronsard, Square du Mantois, rues Jules Verne (**Logement obtenu**), Gambetta (**actuellement; trois familles sur quatre sont définitivement relogées**), Porte aux Saints, Avenue Franklin Roosevelt, rues de Buchelay (**logement obtenu**), Léon-Marie Cesné, des Cordeliers, Archimède, du Vieux Pilon, boulevard du Maréchal Juin, rues Amunsen, Marie Laurencin, Racine, allée Ronsard. **Et aussi ...** pour **éviter une expulsion** locative, rue Racine (**expulsion suspendue**). Pour remédier à des **dysfonctionnements à la résidence AREPA**, rue Frédéric Chopin (**réponse positive**). Pour l'obtention d'un **titre de séjour (obtenu)**. Pour un **problème de sécurité** au Lac des Pêcheurs. Pour la **prise en charge d'une mutuelle**, avenue Franklin Roosevelt. Pour la **mise en place d'un Abribus** boulevard Duhamel. Pour le rétablissement d'une **salle d'accueil**, résidence Clérissé. Pour le **dédommagement d'un préjudice subi** par la victime après un vol de voiture, rue d'Alsace. Pour la **réfection d'une rue**, rue des Coquilles. Contre une **poursuite injustifiée** engagée par un organisme de prêts, foyer Adoma. Pour la création de **places de stationnement**, rue des Carrières (**Réponse positive**). Pour un **stage professionnel** pour une lycéenne (**obtenu auprès de l'AMD que je remercie**). Pour l'annulation d'un **contrat abusif d'assurance** santé privée, rue Charcot. Pour la **protection des enfants** devant l'école Jean-Jacques Rousseau. Pour des **aménagement de sécurité routière**, rue de Buchelay (**réponse positive**). Pour la sécurisation et contre la multiplication des **panneaux de publicité** Cogedim, Centre-Ville (**réponse positive**). Pour le **remboursement des frais engagés** à l'occasion d'une panne d'électricité, rue Charcot (**remboursement à 75% obtenu**). Contre une **procédure injustifiée contre un locataire**, rue Blaise Pascal. Contre **l'acharnement d'un huissier**, rue de la Sangle. Pour le **rétablissement de l'APL**, suite à une dette locative, rue Mozart (**rétablissement obtenu et rattrapage depuis la suspension. La somme solde la dette locative**).